

## ARRÊTÉ DU MAIRE N°181/2023

Le Maire de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie),

vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211.1, 2212.2,
- le Code de la Route,

considérant que

- L'Office Nationale des Forêts, représenté par Monsieur Mangin Benoît, Agence Savoie-Mont-Blanc, Maison Forestière des Jouvenons, 74370 Argonnay, procèdera le lundi 26 juin 2023 dès 7h jusqu'à 17h à l'entretien forestier le long de la piste Via-Rhône,
- Ces travaux se situent dans l'emprise de la piste cyclable,
- Il sera nécessaire de signaler ces travaux aux usagers circulant sur la partie de cette piste, du Port Gallatin au Pont Bleu,
- Il sera nécessaire de prendre toute les précautions pour la sécurité de l'entreprise intervenante et des usagers,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** - Afin de permettre l'exécution des travaux cités ci-dessus, la partie de la vélo route comprise entre la place Gallatin et le Pont bleu sera sous régime d'alternat avec sens prioritaire de circulation B15/C18 :  
➤ Le lundi 26 juin 2023 de 7h à 17h.

**ARTICLE 2** - La signalisation provisoire réglementant la circulation sera mise en place par le demandeur.

**ARTICLE 3** - Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

**ARTICLE 4** - Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels.

Ampliation sera adressée :

- à l'Office Nationale des Forêts, représentée par M. MANGIN Benoît,
- au centre technique municipal de Seyssel,
- à la Communauté de Communes Usse et Rhône,

Fait à Seyssel, le 8 juin 2023

Le Maire,  
Gérard LAMBERT

